

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



Le Recteur

006268

N°.....UCAD/INSEPS/Dir

Dakar, le

17 AOUT 2023

**- :- COMMUNIQUE RELATIF AUX TESTS D'ADMISSION EN PREMIERE ANNEE
DE LICENCE EN SCIENCES ET TECHNIQUES DE L'ACTIVITE PHYSIQUE ET DU
SPORT JEUNESSE ET LOISIR (STAPS/JL)**

PARCOURS MANAGEMENT DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

(MAAPS)

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024 :-

L'Institut National Supérieur de l'Education Populaire et du Sport (INSEPS) de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar organise, **du 24 au 26 octobre 2023**, des tests d'admission en première année de la Licence en Sciences et Techniques de l'Activité Physique et du Sport, Jeunesse et Loisir (STAPSJL), pour le parcours **Management et Administration des Activités Physiques et Sportives (MAAPS)**. Ces tests sont réservés aux titulaires du **baccalauréat 2022** (07 places) et **2023** (13 places). Les candidats doivent être **âgés de 24 ans**, au plus, au 31 Décembre 2023.

I. Composition du dossier de candidature

Les dossiers de candidatures sont reçus au Secrétariat de l'INSEPS jusqu'au **14 octobre 2023 de 08h à 13h**.

Le dossier de candidature est composé d'un(e) :

- Demande adressée au Directeur de l'INSEPS ;
- Certificat de visite et contre-visite ;
- Copie légalisée de l'attestation de réussite au baccalauréat ;
- Extrait d'acte de naissance (- 03 mois) ;
- Copie légalisée de la carte d'identité nationale ;
- Curriculum vitae relatif au vécu sportif du candidat ;
- Dix mille Francs CFA (10.000 Frs CFA) représentant les frais de dossiers.

II. NATURE DES EPREUVES

- Test de Cooper (course d'endurance sur 12 minutes) ;
- Une épreuve de français d'ordre général notée sur vingt (20)
- Un entretien avec le jury noté sur vingt (20) **réservé aux candidats ayant obtenu la moyenne à l'issue de l'épreuve de français et du test de Cooper.**

III. ORGANISATION DES TESTS

Les tests auront lieu à l'INSEPS sous le contrôle des professeurs de l'établissement.

IV. CONDITION D'ADMISSION

Pour être admis à s'inscrire en Licence 1, tout candidat devra nécessairement satisfaire à la visite médicale d'aptitude à la pratique sportive organisée à l'INSEPS avant le début de l'année universitaire.



Le Recteur
Président de l'Assemblée de
l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar
Le Professeur
Ahmadou Aly MBAYE